

Auteurs :**Yeniban Madiega** ^(1,2)**Valérie Delaunay** ⁽²⁾**Bilampo Gnoumou / Thiombiano** ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) / Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ)

⁽²⁾ Laboratoire population environnement développement (LPED) / IRD-Aix-Marseille Université (AMU)

Femme cheffe de ménage monoparentale dans les recensements du Burkina Faso : Evolution et caractéristiques démographiques et socioéconomiques**Résumé :**

La recherche analyse d'une part l'évolution de la monoparentalité des femmes chefs de ménage (FCM) au Burkina Faso entre 1996 et 2019, d'autre part elle analyse leurs caractéristiques en 2019, à partir des données des recensements nationaux. C'est une analyse descriptive qui met l'accès sur les différents types de monoparentalité à travers le statut matrimonial des femmes. Les résultats montrent une augmentation générale de la monoparentalité des FCM, bien que la prévalence varie selon le milieu de résidence. Entre 1996 et 2019, la proportion de FCM monoparentales est passée de 41% à 53,6%. Cette tendance est plus marquée en milieu rural pour les situations de monoparentalité de FCM mariées, veuves ou séparées/divorcées, alors que la part des situations de FCM célibataires augmente en milieu urbain. L'analyse suggère également une augmentation de la part des situations de monoparentalité des FCM mariées à un monogame (contrairement à celles mariées à un polygame) et une diminution de la part des situations de monoparentalité de FCM veuves. Par ailleurs, l'analyse note une diversité de profils parmi les femmes chefs de ménage monoparentales au Burkina Faso, avec des caractéristiques distinctes selon le type de monoparentalité. D'une part, les femmes cheffes de ménage célibataires, généralement jeunes et plus diplômées, exercent des activités de service et vivent en milieu urbain. Elles dirigent des ménages de petite taille, non propriétaires de leur logement, et sont souvent moins nantis. D'autre part, les femmes cheffes de ménage veuves, plus âgées et moins éduquées, exercent souvent des activités agricoles ou d'élevages. Elles dirigent des ménages de grande taille, généralement propriétaires de leur logement, et sont plus aisées. En conclusion, l'étude met en lumière une évolution de la monoparentalité des FCM au Burkina Faso, avec des caractéristiques socioéconomiques distinctes.

Mots clés : Femme, monoparentalité, évolution, caractéristiques démographiques et socioéconomiques

Introduction

Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, la crise économique des années 1990 a engendré une diversification des modèles familiaux. Une évolution majeure est l'augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes (Bessis, 1996; Pilon et al., 1997). Au Burkina Faso, selon les recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH), la proportion de femmes cheffes de ménage est passée de 5,1 % en 1975 à 9,71 % en 1985. Au cours des trois derniers recensements (1996, 2006 et 2019), la proportion de femmes cheffes de ménage est restée stable de 1996 à 2006 (11 %). En revanche, la proportion de femmes cheffes de ménage est passée à 16 % en 2019 (INSD, 2022b).

Les études sur les femmes cheffes de ménage (FCM) en Afrique se sont penchées sur la paupérisation de leurs ménages et des membres qui y résident, ainsi que sur l'impact de leur nombre croissant sur les changements sociaux. En effet, comme les recherches sur la monoparentalité dans les pays occidentaux (Sechet et al., 2003), certains auteurs ont cherché à évaluer le lien entre la configuration familiale et la pauvreté. D'autres ont examiné si le statut de femme cheffe de ménage et l'augmentation de leur nombre étaient des moteurs sociaux (Moguéro et al., 2018), étant donné que ce rôle est généralement attribué aux hommes en Afrique (Lloyd & Gage-Brandon, 1994).

Les recherches montrent que la monoparentalité des femmes est plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural en Afrique de l'Ouest et qu'elle est en augmentation (Lippman et al., 2014; Ntoimo & Mutanda, 2020; ONU, 2019). Une étude au Burkina Faso indique que, bien qu'en augmentation en milieu rural, les prévalences sont deux fois moins élevées qu'en milieu urbain (Delaunay et al., 2018b). Toutefois, cette étude constate que, au Bénin, au Burkina Faso et au Togo, les différences de prévalence entre les zones rurales et urbaines tendent à diminuer d'une enquête à l'autre.

Par ailleurs, les recherches indiquent de manière générale qu'en Afrique de l'Ouest, les femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité se caractérisent par leur âge avancé et leur faible niveau d'éducation. En effet, plusieurs études ont montré que la proportion de ménages monoparentaux est beaucoup plus élevée chez les femmes cheffes de ménage d'âge avancé (Delaunay et al., 2018a; Miangotar & Legrand, 2013; Pilon et al., 1997; Wayack Pambè & Moussa, 2014). Une explication de cette tendance chez les femmes d'âge avancé serait le faible taux de remariage des veuves et des divorcées. Bien que la monoparentalité chez les femmes d'âge avancé soit prédominante dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, celle des générations plus jeunes est de plus en plus courante, notamment chez les femmes célibataires et divorcées (Clark & Brauner-Otto, 2015; Lefebvre, 2007), soulignant ainsi l'importance de la fécondité prémaritale dans ces contextes.

En ce qui concerne le niveau d'éducation, les ménages monoparentaux dirigés par des femmes sont majoritairement composés d'individus ayant un faible niveau d'éducation (Lloyd & Gage-Brandon, 1994; Moguéro et al., 2018; Wayack Pambè & Moussa, 2014). En Afrique en général, les femmes sans éducation formelle sont les plus touchées par la maternité prémaritale et donc par la monoparentalité célibataire, car elles sont moins enclines à utiliser des méthodes contraceptives (Palamuleni & Adebowale, 2014). Par exemple, les monoparentalités divorcée et célibataire sont plus fréquentes au Bénin et au Togo que d'autres formes de monoparentalité, atteignant chacune plus de 15 % des femmes âgées de 15 à 49 ans¹ (Delaunay et al., 2018b).

¹ 2011 pour le Bénin et 2013 pour le Togo

Les études antérieures ont généralement abordé la monoparentalité de manière globale, sans distinguer les spécificités au sein de ce groupe. En effet, parmi femmes assumant le rôle de chef de ménage, on distingue divers statuts matrimoniaux : certaines sont en union conjugale, qu'elles soient en union monogame ou polygame ; d'autres sont veuves, tandis qu'une partie est composée de femmes divorcées ou séparées. En outre, il existe une fraction de ces femmes qui demeurent célibataires et n'ont jamais contracté une union quelconque. Par ailleurs, la monoparentalité des femmes cheffes de ménage en union est souvent qualifiée de monoparentalité résidentielle, parce qu'un conjoint existe, mais il n'est pas déclaré comme un résident usuel du ménage. Les vulnérabilités auxquelles sont exposées ces femmes cheffes de ménage peuvent varier en fonction de leur situation matrimoniale : qu'elles soient en union conjugale, veuves, divorcées ou célibataires. De plus, être une femme cheffe de ménage constitue déjà une situation marginale en Afrique, et le fait d'ajouter à cela le statut de parent seule accentue davantage leur marginalisation, d'autant plus si elle n'a pas de conjoint.

Dans ce document, nous examinerons l'évolution de la monoparentalité chez les femmes cheffes de ménage et analyserons certaines de leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques, en tenant compte du statut matrimonial des femmes. Dans un premier temps, nous présenterons les sources de données et les méthodes d'analyse. Ensuite, nous exposerons les résultats, suivis d'une discussion et d'une conclusion.

1. Sources de données

Les données utilisées dans cette recherche proviennent des recensements du Burkina Faso réalisés entre 1996 et 2019, menés par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Il s'agit des recensements généraux de la population et de l'habitation (RGPH) de 1996, 2006 et 2019, pour lesquels nous avons analysé les échantillons au 1/10^{ème}. En 1996, la population recensée était de 10 312 609 résidents pour un total de 1 635 173 ménages recensés, soit 162 986 ménages dans l'échantillon. En 2006, la population résidente était estimée à 14 017 262 personnes avec 2 360 126 ménages recensés, soit 236 012 ménages dans l'échantillon. En 2019, la population résidente s'élevait à 20 505 155 personnes pour 3 908 847 ménages recensés avec 349 003 ménages dans l'échantillons.

Dans un premier temps, nous utilisons les données des trois recensements pour analyser l'évolution de la monoparentalité des femmes cheffes de ménage et de ses différentes formes. Dans un second temps, nous analysons plus finement les données du dernier recensement (2019) afin d'analyser plus en profondeur les caractéristiques des femmes cheffes de ménage monoparentales.

Cette étude de la monoparentalité des femmes cheffes de ménage à partir des données de recensement apporte de nouvelles connaissances sur ce phénomène. Elle offre une perspective exhaustive² sur la monoparentalité permettant d'approfondir nos connaissances de ce phénomène. Ce qui permet d'aller plus finement dans l'analyse des sous-groupes à savoir chaque type de monoparentalité (selon le statut matrimonial). La plupart des études quantitatives précédentes ont utilisé d'autres types de données que les recensements. En Afrique subsaharienne, la monoparentalité a principalement été étudiée à partir des données d'enquêtes par sondage, notamment celles des enquêtes démographiques et de santé (EDS).

² Ce qui n'est pas le cas avec des données d'enquête par sondage

Cependant, les données de recensement ne permettent pas d'aborder la monoparentalité au niveau individuel. Elles se limitent à l'analyse de la monoparentalité des cheffes de ménage, car elles ne permettent pas d'identifier le père et la mère de chaque enfant ni le conjoint de chaque adulte du ménage. Seul le lien de parenté avec le chef de ménage est enregistré. Ainsi, l'analyse de la monoparentalité se concentre sur le noyau familial principal et ne permet pas d'identifier les situations de "monoparentalité hébergée" (Delaunay et al., 2018b; Tichit, 2008). Néanmoins, bien que les données de recensement offrent moins de détails sur les ménages et leurs membres, leur principal atout réside dans leur exhaustivité et leur capacité à analyser des phénomènes rares tels que la monoparentalité au Burkina Faso.

2. Méthodes d'analyse

En termes de méthodes d'analyse, nous utilisons une approche descriptive à travers des tableaux de proportions et des graphiques. Pour étudier l'évolution, la proportion des femmes cheffes de ménage monoparentales est calculée en rapportant le nombre de femmes cheffes de ménage monoparentales au nombre total de femmes cheffes de ménage. Pour examiner les caractéristiques, nous sélectionnons uniquement les femmes cheffes de ménage monoparentales et calculons la proportion de femmes monoparentales présentant chaque modalité pour chaque caractéristique (le nombre de femmes cheffes de ménage monoparentales possédant la même modalité sur le nombre total de femmes cheffes de ménage monoparentales).

Une femme est considérée comme cheffe de ménage si elle a été déclarée comme telle. Les enquêtés déclarent qui est le répondant de leur ménage. En effet, le chef de ménage est la personne désignée par l'ensemble des membres du ménage comme telle (INSD, 2022a). Les recensements retiennent³ que le ménage est un ensemble constitué par un petit groupe de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (CM), vivent dans un même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes (Sala-Diakanda, 1988).

Une femme cheffe de ménage est considérée en situation de monoparentalité si elle réside avec un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans, sans conjoint dans le ménage. Elle peut être célibataire, veuve, divorcée ou en union (mariée ou union libre), mais seulement si le conjoint ne réside pas dans le ménage (Delaunay et al., 2018b). Les enfants considérés sont les enfants biologiques de la femme en question.

Les caractéristiques démographiques sont mesurées par l'âge, le statut matrimonial, la taille et la composition du ménage que la femme monoparentale dirige. Il est important de prendre en compte l'âge dans l'analyse des profils, puisqu'il a été montré dans la littérature que la prévalence de la monoparentalité est plus importante chez les femmes cheffes de ménage âgées (Tichit, 2002). Le statut matrimonial renvoie à des réalités différentes. Par exemple, le cas des femmes cheffes de ménage en union peut renvoyer à des situations d'arrangement résidentiels où la femme dirige le ménage par « intérim », c'est-à-dire qu'il y a un homme qui n'est pas physiquement présent, mais intervient d'une manière ou d'une autre dans la gestion du ménage (Delaunay et al., 2018b). En outre, il a été montré que les femmes cheffes ménage monoparentales dirigent en moyenne des ménages de petite taille (Moguéro et al., 2018). Si le ménage est de petite taille, cela indique que les besoins du ménage seront centrés essentiellement sur le revenu du chef de ménage seul. D'où l'importance d'en tenir compte de

³ La définition du ménage retenue par le recensement est celle de Sala-Diakanda (1988) : L'on voit cela à la page 39 du rapport du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'habitation du Burkina Faso : VOLUME CARACTERISTIQUE DES MENAGES ET DE LA POPULATION

cette variable dans l'analyse. Il est aussi important à prendre en compte dans l'analyse, la composition du ménage. En effet, la présence dans le ménage d'enfants ou de personnes âgées (60 ans ou plus) peuvent expliquer la précarité d'un tel ménage. En effet, les enfants et les personnes âgées apportent peu financièrement au ménage.

En ce qui concerne les caractéristiques socioéconomiques, elles sont mesurées par les variables telles que la pratique religieuse, le niveau d'éducation, le milieu de résidence (urbain ou rural), le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), l'occupation principale, et le niveau de vie du ménage (pauvres ou nantis). Le niveau d'instruction est important à prendre en compte car cette variable est corrélée à beaucoup de phénomène. On s'attend à ce que le niveau d'éducation des femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité soit différent selon la situation matrimoniale. En effet, l'éducation augmente la participation des femmes aux décisions les concernant, y compris le choix du conjoint ou du type d'union (Bozon & Loh, 2000). On peut alors s'attendre à ce que parmi les femmes cheffes de ménage monoparentales éduquées la proportion des célibataires ou divorcées soit plus importante que celle des femmes engagées dans une union polygame. Par ailleurs, les ménages dirigés par des femmes en situation de monoparentalité sont généralement décrits comme des ménages pauvres (Jean Simon et al., 2023; Ntoimo & Mutanda, 2020), ce qui explique l'importance à prendre en compte cette variable dans nos analyses. En outre, il est important d'utiliser dans notre analyse la pratique religieuse, puisqu'il a été montré dans certains contextes, par exemple au Ghana et au Nigéria, que la religion chrétienne est positivement corrélée à la monoparentalité célibataire (Clifford et al., 2017). Dans notre cas, on s'attend à ce que parmi les femmes cheffes ménage engagées dans une union polygame la proportion soit plus importante parce cette religion n'interdit pas la pratique de la polygamie. Par ailleurs, le milieu de résidence est aussi important à prendre en compte dans l'analyse, puisqu'il a été montré que la monoparentalité est un phénomène urbain plus que rural (Delaunay et al., 2018b). Enfin, nous utilisons le statut d'occupation du logement et l'occupation principale des femmes pour l'analyse des caractéristiques parce que ces éléments sont importants pour le bien être des membres du ménage.

Concernant la mesure des caractéristiques des femmes, la plupart sont disponibles dans la base d'étude. Certaines ont été légèrement regroupées afin de simplifier les modalités. Par exemple, la principale occupation a été résumée en cinq catégories (ménagères non rémunérées, agriculteurs ou éleveurs, commerces, services : travailleurs du public ou du privé et transformatrices de produit agricole ou d'élevage ou ménagères rémunérées), alors qu'il existe plus d'une centaine de modalités dans la base de données. Nous avons regroupé les femmes en fonction de leur principale activité menée. Nous sommes conscients des informations que nous perdons en regroupant les modalités, mais ce regroupement était nécessaire pour mieux cerner l'occupation principale des femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité.

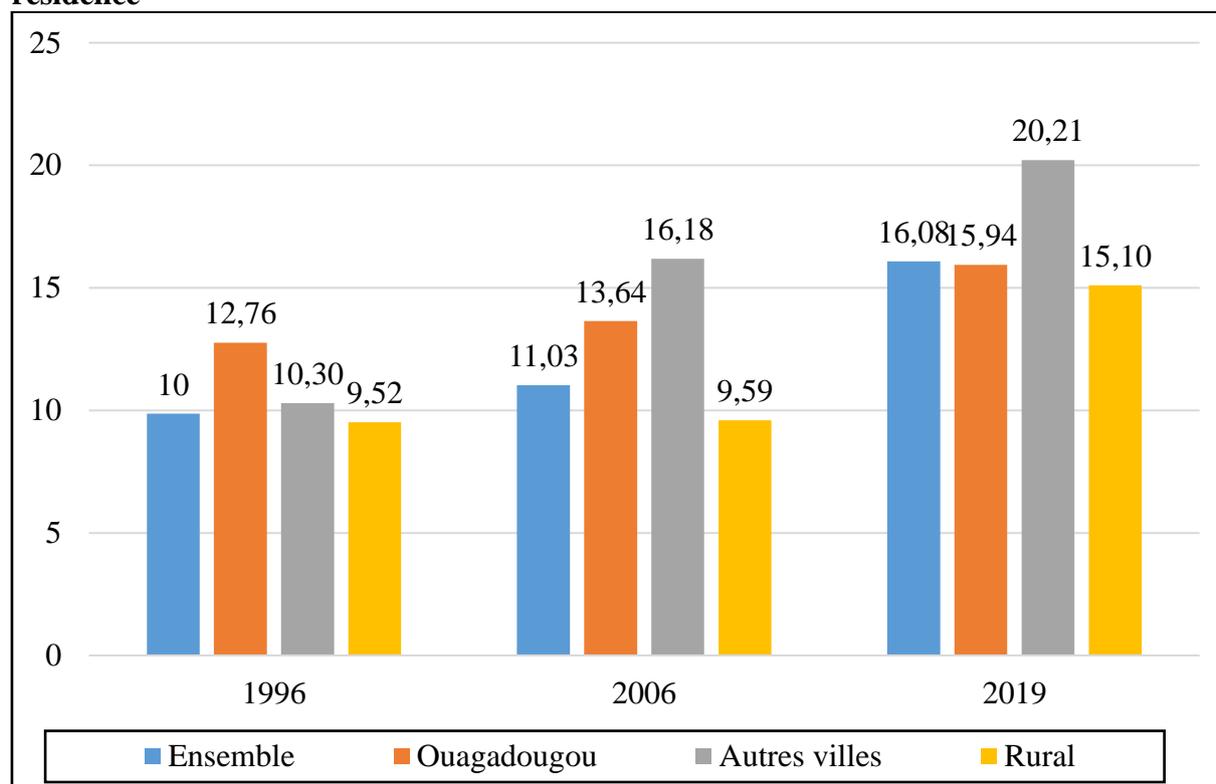
Cependant, le niveau de vie du ménage n'est pas directement disponible dans les bases de données des recensements du Burkina Faso. Nous avons donc construit un indicateur de niveau de vie du ménage à partir des caractéristiques de l'habitat et des biens d'équipement du ménage. Étant donné que l'ensemble des variables est constitué de variables qualitatives nominales et ordinales, nous avons utilisé l'Analyse de Correspondances Multiples (ACM) pour réduire cet ensemble de variables. L'ACM est une technique de réduction factorielle adaptée à l'étude des variables qualitatives ou catégorielles (Kobiané, 2004). Par la suite, nous avons effectué une Analyse en Correspondances Principales (ACP) en utilisant les deux premières composantes principales de l'ACM (qui résume l'essentiel de l'inertie de l'ensemble des variables). Enfin, nous avons retenu le premier facteur issu de l'ACP comme proxy du niveau de vie du ménage.

3. Résultats

3.1. Les femmes cheffes de ménage

La figure 1 présente les proportions des ménages dirigés par les femmes par année de recensement et par milieu de résidence. Cette proportion représente pour une année donnée et pour un milieu donné, le rapport entre le nombre de ménage dirigés par une femme et le nombre total des ménages (dirigés par une femme ou par un homme) de l'année et du milieu considéré. La figure montre que la proportion des ménages dirigés par une femme est en hausse, et cela peu importe le milieu de résidence considérée. Cette augmentation est plus remarquable en milieu urbain qu'en milieu rural.

Figure 1 : Proportion des ménages dirigés par des femmes, selon l'année et le milieu de résidence



Source : Recensement Burkina Faso 1996, 2006 et 2019.

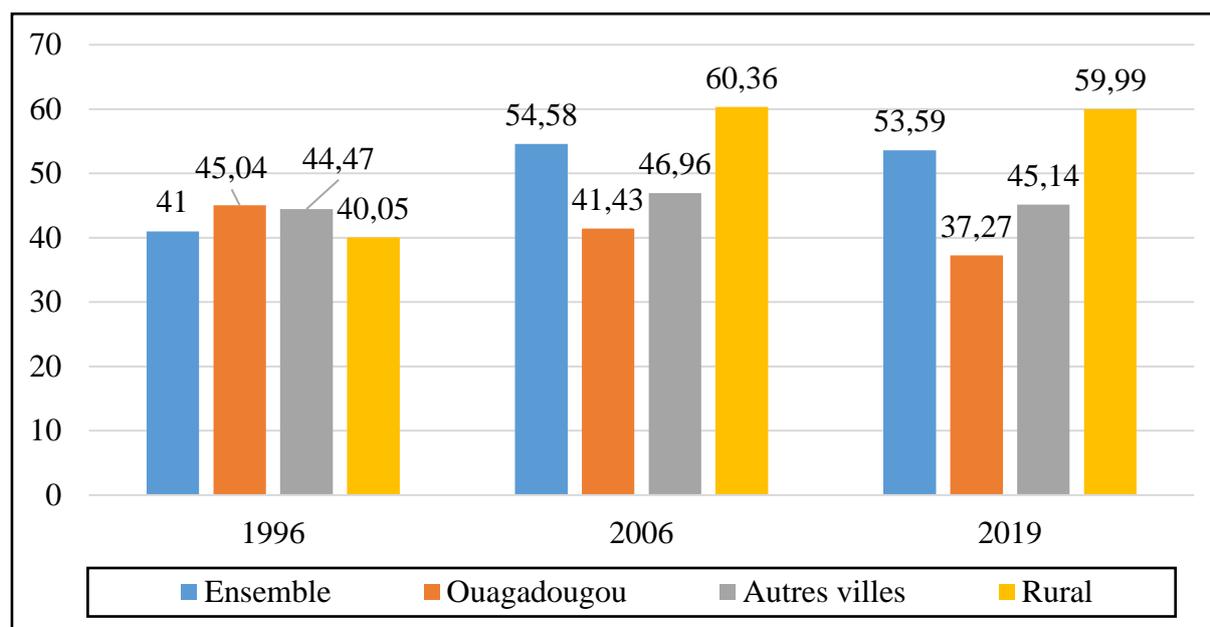
En effet, la proportion des ménages dirigés par une femmes est passée de 12,8% à Ouagadougou et 10,3% dans les autres villes en 1996 à 13,6% à Ouagadougou et à 16,2% dans les autres villes en 2006 pour atteindre 15,9% à Ouagadougou et 20,2% dans les autres villes en 2019. Tandis qu'en milieu rural, l'augmentation entre 1996 et 2006 est sensiblement légère, puisque la proportion des ménages dirigés par une femmes dans ce milieu est passée de 9,5% en 1996 à 9,6 en 2006. Cependant, en 2006, la part des ménages dirigés par une femmes en milieu rural est évalué à environ 15%. En milieu urbain, la proportion des ménages dirigés par une femme est plus élevée que celle de la moyenne qui est 10% en 1996, 11% en 2006 et environ 16% en 2019. En revanche, pour les trois recensements, le milieu rural a présenté une proportion de ménages dirigés par une femme inférieure à celle de la moyenne du pays.

3.2. Niveau et évolution de la monoparentalité des femmes cheffes de ménage

La Figure 2 illustre la prévalence de la monoparentalité parmi les femmes cheffes de ménage (FCM) au niveau national et par milieu de résidence pour les trois derniers recensements. On observe que la monoparentalité est courante parmi les femmes cheffes de ménage. En effet, la prévalence de la monoparentalité parmi les FCM dans l'ensemble du pays est supérieure à 50%, sauf en 1996 où elle atteint 41%. De plus, entre 1996 et 2019, la prévalence de la monoparentalité des FCM montre une tendance à la hausse. En revanche, elle est restée relativement stable entre 2006 et 2019, autour de 54%.

La majorité des femmes cheffes de ménage se trouvent en situation de monoparentalité, puisque les femmes sont déclarées cheffes de ménages généralement lorsque le mari ne réside pas dans le ménage. En effet, au Burkina Faso, les femmes évoluent dans un système matrimonial principalement patriarcal qui les prive souvent de certains droits, tels que celui d'être chef de ménage ou encore celui d'accéder aux droits fonciers (Akouwerabou, 2020; Gnomou Thiombiano, 2014).

Figure 2 : Prévalence de la monoparentalité des femmes cheffes de ménage selon le milieu de résidence



Source : Recensement Burkina Faso 1996, 2006 et 2019.

Effectivement, une femme devient chef de ménage généralement en l'absence de l'homme, expliquant ainsi pourquoi la majorité des femmes cheffes de ménage se retrouvent en situation de monoparentalité lorsqu'elles ont des enfants à charge. De plus, les migrations de travail touchent principalement les hommes (Bredeloup & Zongo, 2016) et sont amplifiées par les changements économiques, la dégradation environnementale et les tensions internes (Paré, 2009). La crise sécuritaire que traverse le pays depuis fin 2015 et début 2016 a entraîné un déplacement massif des populations des zones affectées vers les zones sûres, voire au-delà des frontières. D'autres facteurs conduisent à la situation de monoparentalité comme le veuvage, la séparation ou le divorce ou encore la fécondité prémaritale.

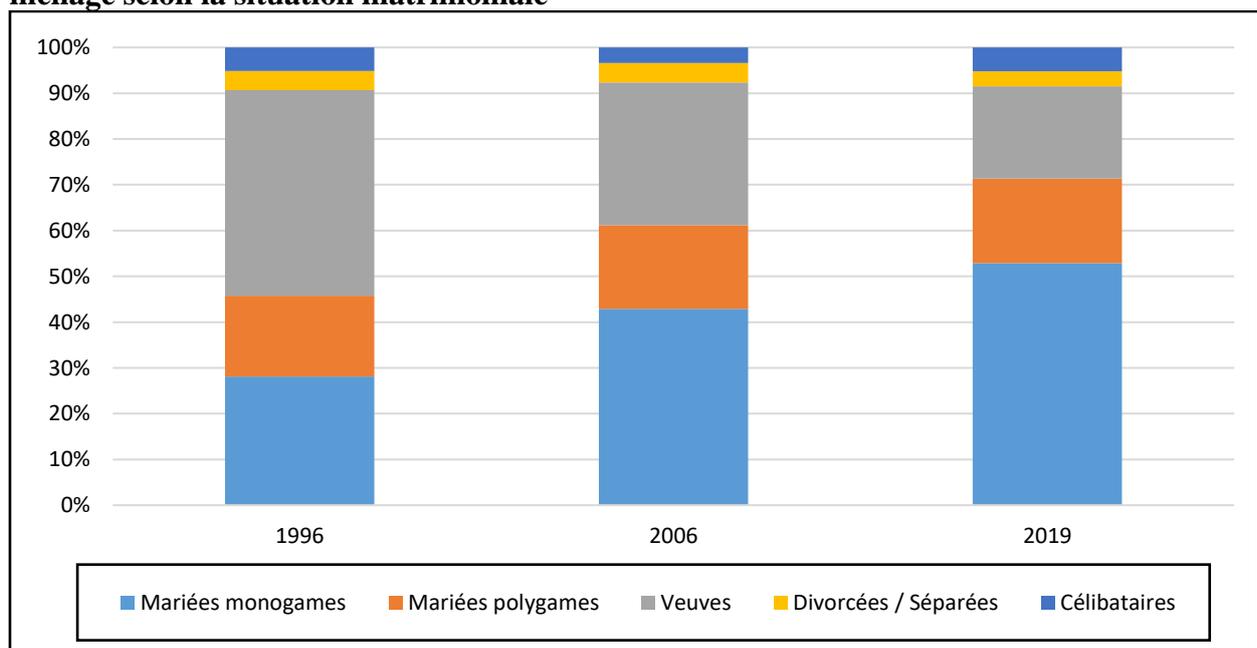
La monoparentalité des femmes cheffes de ménage est fortement influencée par le milieu de résidence, comme le montre la Figure 1. En effet, elle diminue au fil du temps à Ouagadougou (passant de 45% en 1996 à 37% en 2019). En revanche, dans les autres villes et surtout en milieu rural, elle augmente progressivement. Par exemple, la prévalence des FCM est passée de 40% en 1996 à 60% en 2019 en milieu rural. Ainsi, la monoparentalité des femmes cheffes de ménage semble être un phénomène plus répandu en milieu rural qu'urbain.

Les migrations de travail des hommes, dont nous avons discuté précédemment, concernent généralement les hommes des zones rurales se dirigeant vers les zones urbaines. Ces migrants ruraux se rendent principalement dans les centres urbains tels que Ouagadougou (53,8%) et Bobo-Dioulasso (12,8%), et à l'étranger, principalement en Côte d'Ivoire (Azianu et al., 2023; Zoma et al., 2022). Souvent, les migrants se déplacent sans leur conjoint lorsque celui-ci est en union, ce qui peut augmenter le nombre de femmes cheffes de ménage et par conséquent, le nombre de femmes en situation de monoparentalité dans les zones rurales.

La Figure 3 met en évidence une prédominance de la monoparentalité résidentielle (en union) parmi les femmes cheffes de ménage (FCM) au Burkina Faso et son augmentation. En analysant plus en détail, en distinguant celles mariées à un homme monogame de celles mariées à un homme polygame, nous constatons que la monoparentalité des FCM mariées à un homme monogame est à la fois plus répandue et a considérablement augmenté entre 1996 et 2019. En revanche, la prévalence de la monoparentalité des FCM mariées à un homme polygame, bien qu'elle ait augmenté entre 1996 et 2006, est restée stable entre 2006 et 2019. De plus, nous observons une baisse significative de la monoparentalité des FCM due au veuvage entre 1996 et 2019.

Par ailleurs, bien que les prévalences de la monoparentalité chez les FCM célibataires et divorcées ou séparées soient faibles, nous constatons une augmentation de la monoparentalité chez les célibataires entre 1996 et 2019, ainsi que chez les divorcées ou séparées entre 1996 et 2006.

Figure 3 : Répartition de la prévalence de la monoparentalité des femmes cheffes de ménage selon la situation matrimoniale



Source : Recensement Burkina Faso 1996, 2006 et 2019.

Effectivement, les femmes cheffes de ménage (FCM) en situation de monoparentalité et mariées représentent 45% des cas en 1996, 60% en 2006, et plus de 70% en 2019. En revanche, la monoparentalité des FCM mariées à un homme polygame est restée presque constante, représentant environ 20% des cas dans l'ensemble. Cependant, la monoparentalité des FCM mariées à un homme monogame a augmenté, passant de 25% en 1996, à 40% en 2006, et à plus de 50% en 2019. Par ailleurs, la monoparentalité des FCM veuves a diminué, passant de 40% des cas en 1996 à moins de 20% en 2019. En ce qui concerne la monoparentalité des FCM célibataires et divorcées, elles représentent les prévalences les plus faibles et varient lentement, représentant moins de 10% des cas pour les trois années.

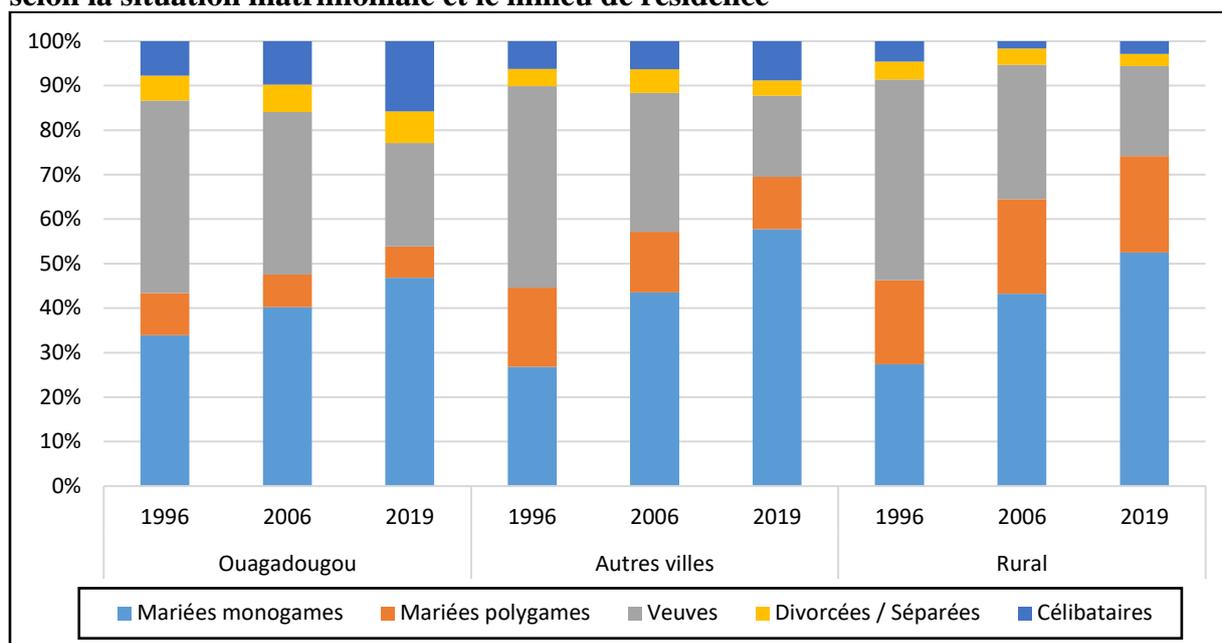
La prédominance de la monoparentalité résidentielle (en union) chez les femmes cheffes de ménage au Burkina Faso peut s'expliquer par deux facteurs principaux : la migration des hommes et la pratique de la polygamie, notamment. Comme mentionné précédemment, la migration au Burkina Faso concerne principalement les hommes, en particulier ceux des zones rurales vers les zones urbaines. Aussi, La polygamie est beaucoup pratiquée au Burkina Faso où plus de 64% de la population pratique la religion musulmane (INSD, 2022b) qui autorise cette forme d'union.

Cependant, on observe également une augmentation, même si les chiffres sont plus faibles, de la monoparentalité chez les femmes cheffes de ménage célibataires et divorcées, due à la modernisation de la société. Les naissances hors union et les divorces deviennent plus courants, favorisés par l'érosion des normes traditionnelles, notamment en raison de l'exposition accrue des jeunes aux médias (CONAPO, 2012).

Par ailleurs, les progrès dans le domaine de la santé, y compris l'amélioration des équipements médicaux, des traitements pharmaceutiques et la disponibilité du personnel soignant, ont exercé une influence significative et positive sur l'espérance de vie à la naissance. Cette amélioration se reflète dans les données de recensement, avec une augmentation de l'espérance de vie à la naissance pour les hommes (55,8 ans en 2006 à 60,0 ans en 2019) et les femmes (57,5 ans en 2006 à 64,0 ans en 2019) entre 2006 et 2019 (INSD, 2022a). Cette hausse de l'espérance de vie est associée à une réduction de la mortalité, ce qui pourrait contribuer à expliquer la diminution de la monoparentalité due au veuvage.

La Figure 4 présente la répartition des femmes cheffes de ménage (FCM) en situation de monoparentalité selon leur situation matrimoniale et leur lieu de résidence au fil des années de recensement. Cette visualisation met en évidence les variations de la monoparentalité des FCM au fil du temps et ses spécificités dans les environnements rural et urbain. La figure révèle, d'une part, la diminution de la monoparentalité chez les FCM mariées à un homme polygame en milieu urbain et son maintien à un niveau stable en milieu rural. D'autre part, elle montre également une diminution de la monoparentalité des FCM veuves dans tous les milieux de résidence. Par ailleurs, on observe une augmentation significative de la monoparentalité chez les FCM célibataires et divorcées, particulièrement marquée en milieu urbain.

Figure 4 : Répartition des femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence



Source : Recensement Burkina Faso 1996, 2006 et 2019.

En 1996, la monoparentalité chez les femmes cheffes de ménage (FCM) était principalement dominée par les célibataires, les divorcées et les veuves, représentant plus de 50% des cas, avec une proportion significative de veuvage (plus de 40% des cas), tant en milieu rural qu'urbain. À cette époque, la monoparentalité des FCM célibataires et divorcées était plus marquée à Ouagadougou et dans les autres villes, tandis qu'en milieu rural, une proportion importante de FCM étaient en situation de monoparentalité due à une union polygame.

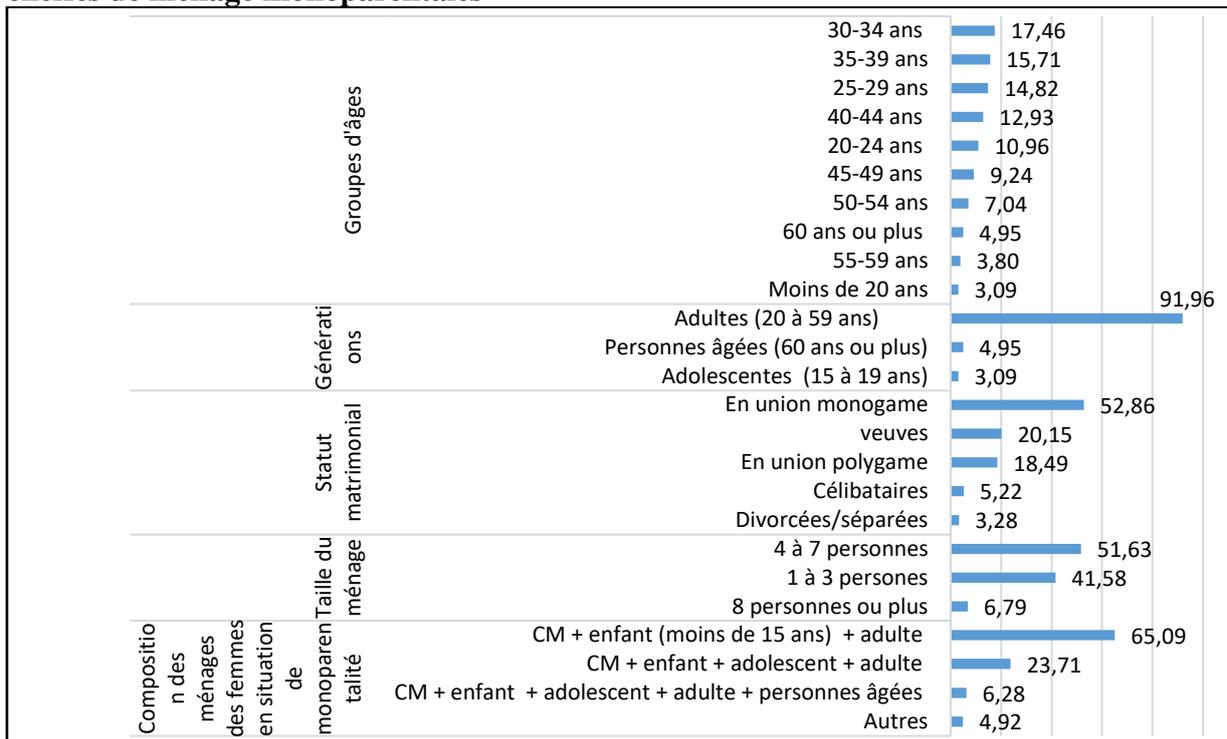
Cependant, entre 2006 et 2019, la monoparentalité résidentielle est devenue prédominante (voir Figure 4), dépassant les 50% dans tous les milieux de résidence, notamment en milieu rural où elle a dépassé les 70% des cas en 2019. La monoparentalité des FCM célibataires et divorcées est restée plus élevée à Ouagadougou et dans les autres villes entre 2006 et 2019. En revanche, celle des FCM mariées à un homme polygame est davantage visible en milieu rural (plus de 20% des cas en 2006 et 2019) qu'en milieu urbain (moins de 10% des cas à Ouagadougou en 2006 et 2019).

3.3. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité

Pour mieux comprendre qui sont ces femmes cheffes de ménage qui se trouvent en situation de monoparentalité, nous nous sommes penchés sur certaines caractéristiques individuelles et de ménage disponibles dans les données.

La plupart des femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité sont des adultes, âgées de 20 à 59 ans (plus de 90% selon la figure 5). En revanche, les femmes cheffes de ménage âgées de 60 ans ou plus ne représentent qu'une faible proportion, soit à peine 5% de l'ensemble des femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité. Les adolescentes, âgées de moins de 20 ans, constituent la catégorie la moins représentée, représentant seulement 3% de cette population.

Figure 5 : Quelques caractéristiques démographiques (en pourcentage) des femmes cheffes de ménage monoparentales

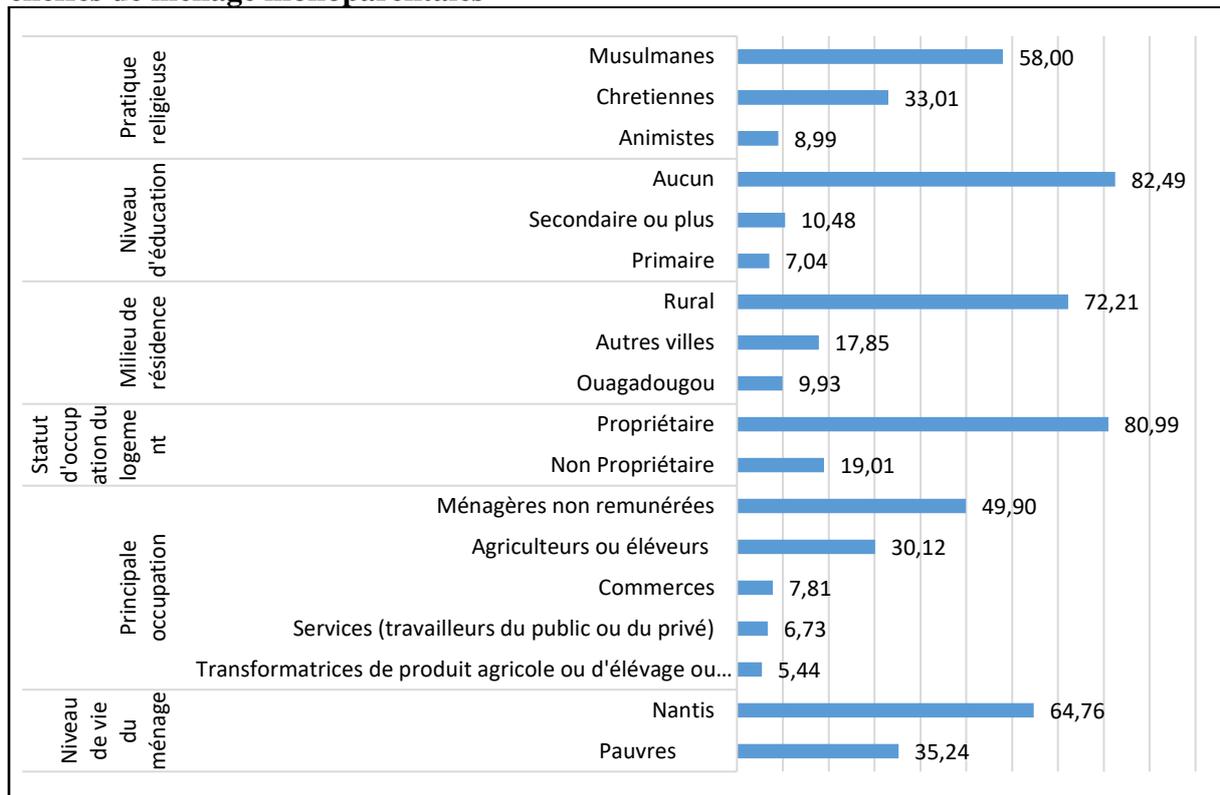


Source : Recensement Burkina Faso 2019

La figure 5 corrobore la prépondérance des femmes cheffes de ménage (FCM) en union, en particulier celles qui se trouvent dans une union monogame. En effet, les FCM en situation de monoparentalité sont principalement engagées dans des unions monogames (environ 53%). Les FCM monoparentales en union polygame (environ 18,5%) sont moins nombreuses que les veuves qui représentent un cinquième (20%). Les autres FCM (célibataires et divorcées ou séparées) en situation de monoparentalité sont les moins fréquentes, avec seulement environ 5% de célibataires et 3% de divorcées ou séparées. De plus, la quasi-totalité des FCM en situation de monoparentalité gèrent des ménages ayant en moyenne de 4 à 7 personnes (51,6%) ou de 1 à 3 personnes (41,6%). En revanche, les ménages de grandes taille (8 personnes ou plus) sont dirigés par une petite proportion de FCM en situation de monoparentalité (environ 6,8%). Par ailleurs, près de deux tiers des FCM en situation de monoparentalité dirigent des ménages composés d'elles-mêmes, d'au moins un de leurs enfants de moins de 15 ans et d'un adulte âgé de 20 ans 59 ans. Une minorité (environ 6%) des FCM en situation de monoparentalité dirigent des ménages où il y a au moins une personne âgée de 60 ans ou plus.

La figure 6 expose les profils socioéconomiques des femmes cheffes de ménage (FCM) en situation de monoparentalité. Elle révèle que les FCM monoparentales adhèrent principalement à la religion musulmane (58%) ou chrétienne (33%). Les autres FCM en situation de monoparentalité pratiquent l'animisme (9%), une religion traditionnelle.

Figure 6 : Quelques caractéristiques socioéconomiques (en pourcentage) des femmes cheffes de ménage monoparentales

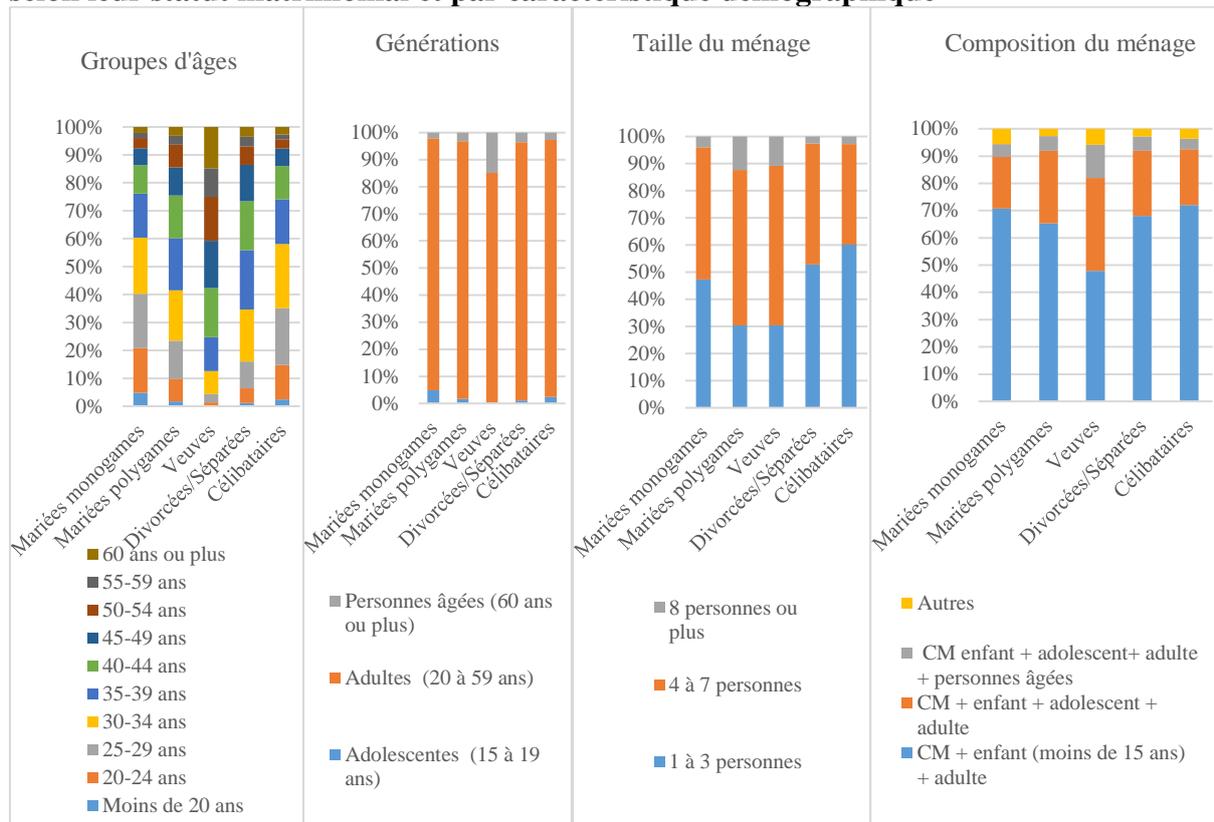


Source : Recensement Burkina Faso 2019

En termes d'éducation, la grande majorité des femmes cheffes de ménage (FCM) en situation de monoparentalité ne possèdent aucun niveau d'éducation (environ 82,5%). Cependant, parmi celles qui ont un niveau d'éducation, la majorité ont atteint le niveau secondaire ou plus (10,5%), tandis que seulement 7% d'entre elles ont un niveau primaire. De plus, ces FCM en situation de monoparentalité résident principalement en milieu rural (72,2%) et sont propriétaires de leur logement (81%). En outre, la moitié des FCM en situation de monoparentalité sont des ménagères sans aucune rémunération (environ 50%). Même lorsqu'elles exercent une activité rémunérée, celle-ci est le plus souvent liée à l'agriculture ou à l'élevage (30%) ou au commerce (8%). Une petite proportion des FCM en situation de monoparentalité exerce des activités de services dans le secteur public ou privé (6,7%), telles que l'enseignement, la santé, les services bancaires, financiers, d'assurances, miniers, etc. Enfin, il est à noter que la majorité des FCM en situation de monoparentalité dirigent des ménages relativement aisés (près de 65%).

Selon la figure 7, la majorité des veuves (plus de 85%) sont âgées de 35 ans ou plus, dont 25% ont 60 ans ou plus. En revanche, la majorité des femmes cheffes de ménage monoparentales célibataires ou engagées dans une union monogame (environ 60%) ont moins de 35 ans. Par ailleurs, les femmes cheffes de ménage monoparentale de moins de 20 ans sont pratiquement inexistantes parmi les veuves ou les divorcées ou séparées et très rare parmi celles engagées dans une union polygame.

Figure 7 : Répartition des femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité selon leur statut matrimonial et par caractéristique démographique



Source : Recensement Burkina Faso 2019

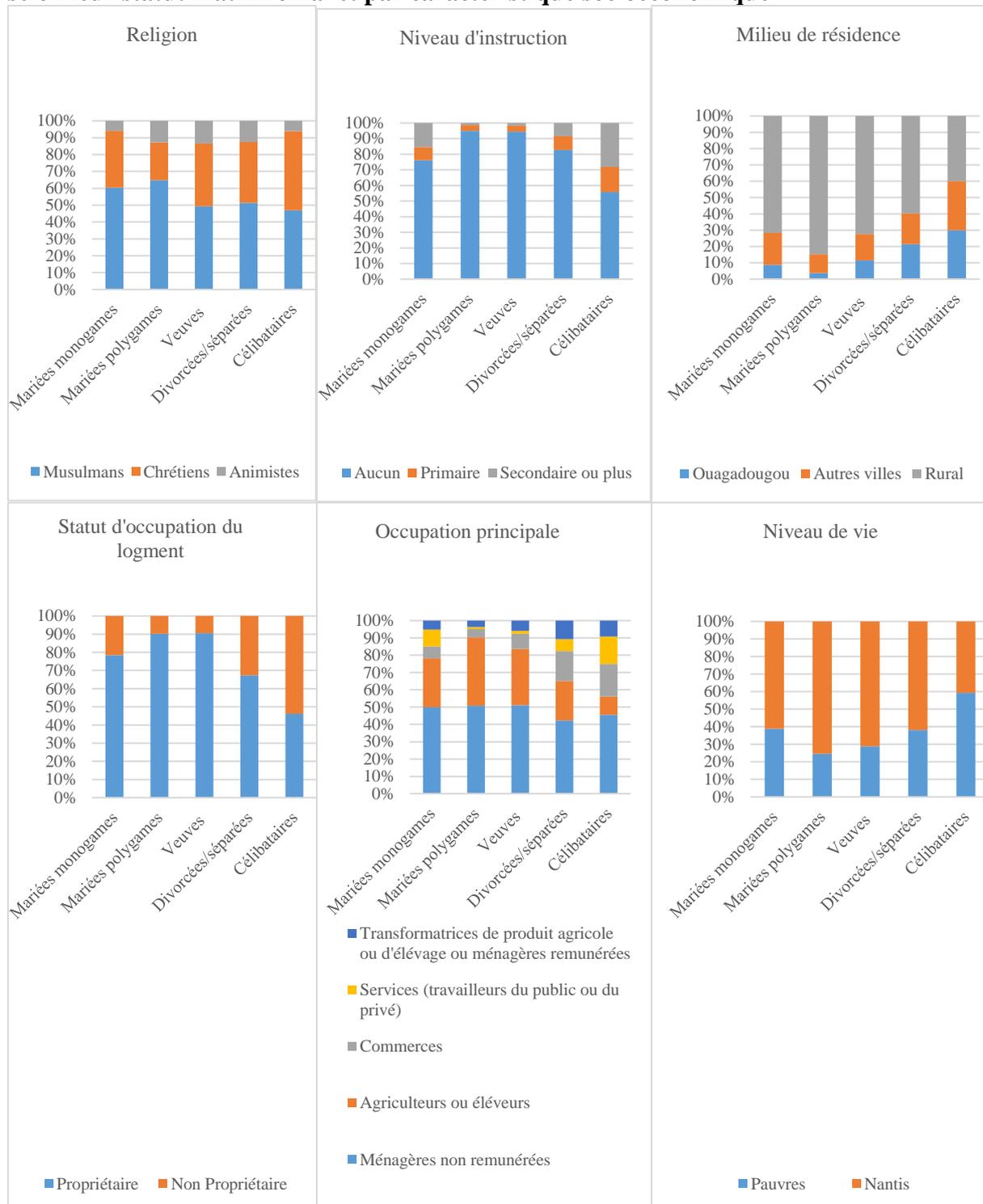
Parmi les célibataires, ou les divorcées ou séparées, ou encore celles qui sont engagées dans une union monogame, la plupart dirigent des ménages de petite taille, généralement composés de 1 à 3 personnes en moyenne, principalement des enfants et des adultes. En revanche, une proportion importante (70%) parmi les veuves et les femmes en union polygames dirigent des ménages de grande taille, avec en moyenne 4 personnes ou plus, composés d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées.

En ce qui concerne les caractéristiques socioéconomiques, la figure 8 montre que parmi les FCM en situation de monoparentalité célibataire ou divorcées ou séparées ou veuves, la plupart (plus de 50% des cas) pratique la religion chrétienne ou l'animisme, tandis que la majorité de celles engagées dans une union polygame (65% d'entre elles) pratique la religion musulmane. De même que celles qui sont engagées dans une union monogame, 60% d'entre elles pratiquent la religion musulmane. En ce qui concerne le niveau d'éducation, une partie importante des FCM en situation de monoparentalité célibataire (45% parmi elles) ou divorcées ou séparées (15% parmi elles) ou engagées dans une union monogame (25% parmi elles) ont au moins le niveau primaire. En revanche, parmi les FCM monoparentales veuves ou engagées dans une union polygame très peu d'entre elles ont un niveau d'éducation secondaire ou plus (moins de 2%).

En termes de milieu de résidence, la majorité des célibataires vivent en milieu urbains (environ 60% d'entre elles). Il en est de même pour une bonne partie des femmes cheffes de ménage monoparentales divorcées ou séparées (40% d'entre elles vivent en villes). En revanche la majorité des veuves (plus de 70% d'entre elles) ou des femmes engagées dans une union

monogame (environ 70% d'entre elles) ou engagées dans une union polygame (85% d'entre elles) vivent en milieu rural.

Figure 8 : Répartition des femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité selon leur statut matrimonial et par caractéristique socioéconomique



Source : Recensement Burkina Faso 2019

Par ailleurs, la plupart des FCM en situation de monoparentalité célibataire sont non-propriétaires (plus de 50% d'entre elles) de leur logement. Aussi, une bonne partie des FCM monoparentales divorcées ou séparées (plus de 30% d'entre elles) ne sont pas propriétaires de

leur logement. Cependant, la grande majorité des FCM monoparentales veuves (90% d'entre elles), ou engagées dans une union polygame (90% d'entre elles), ou encore engagées dans une union monogame (environ 80% d'entre elles) sont propriétaires de leur logement.

La majorité des FCM monoparentales célibataires (45% d'entre elles) ou divorcées ou séparées (35% d'entre elles) exercent des activités de services dans le secteur public ou privé, telles que l'enseignement, la santé, les services bancaires, financiers, d'assurances, miniers etc., ou des activités commerciales, ou encore des activités de transformation des produits d'agricultures ou d'élevages. En revanche, parmi les FCM monoparentales veuves (environ 35%) ou engagées dans une union monogame (environ 30%), ou encore engagées dans une union polygame (40%) sont des agriculteurs ou éleveurs et exercent très rarement des activités dans le secteur public ou privé. Toutefois, La majorité des FCM monoparentales (50% d'entre elles) sont des ménagères sans aucune rémunération financière sauf les célibataires et les divorcées ou séparées. En effet, seulement 45% des célibataires et 40% des divorcées ou séparées sont des ménagères sans rémunération.

La plupart des femmes cheffes de ménage monoparentale célibataires (60% parmi elles) dirigent des ménages moins nantis. Il en est de même pour une bonne partie de FCM monoparentale divorcées ou séparées ou engagées dans une union monogame (40% parmi elles). En revanche, la grande majorité des FCM monoparentales veuves (environ 70% parmi elles) ou engagées dans une union polygame (75% parmi elles) dirigent des ménages assez nantis.

La monoparentalité célibataire et la monoparentalité de celles engagées dans une union monogame concernent principalement les jeunes femmes cheffes de ménage (FCM) vivant en milieu urbain et bénéficiant d'un niveau d'éducation relativement élevé, comprenant généralement l'enseignement primaire, secondaire ou plus. Cette tendance s'explique en partie par l'intensification de la scolarisation des jeunes filles, notamment grâce aux initiatives de développement visant à favoriser leur accès à l'éducation. Par exemple, le taux d'accès à l'éducation primaire est passé de 46,5 % (dont 38,9 % pour les filles) en 2001 à 88,5 % (dont 81 % pour les filles) en 2017 (UNICEF, 2019). Cette augmentation de la scolarisation des filles favorise leur participation aux décisions les concernant, y compris le choix du conjoint ou du type d'union. Cette tendance est plus prononcée en milieu urbain, où l'urbanisation favorise les changements sociaux et matrimoniaux (Bozon & Locoh, 2000).

Par ailleurs, les femmes célibataires et celles engagées dans une union monogame exercent principalement des activités de services dans le secteur public ou privé, bénéficiant ainsi de leur niveau d'éducation élevé qui leur permet un meilleur accès aux emplois formels. Les activités de services exigent généralement un niveau d'éducation minimale, souvent de l'enseignement primaire, ce qui correspond au niveau d'éducation des jeunes célibataires, majoritairement représentées dans ce groupe.

En revanche, la monoparentalité due au veuvage concerne principalement les FCM plus âgées, souvent sans niveau d'éducation. Cette tendance s'explique par l'augmentation de l'espérance de vie, en particulier chez les femmes, ce qui conduit à un nombre accru de veuves parmi les FCM monoparentales. Ces veuves sont souvent sans emploi rémunéré et exercent généralement des activités agricoles, d'élevage. Il est également possible que certaines veuves possédant un niveau d'éducation et travaillant dans les services soient à la retraite en raison de leur âge avancé, contribuant ainsi au nombre de ménages sans activité rémunératrice.

En outre, les FCM monoparentales engagées dans une union polygame sont généralement dépourvues de niveau d'éducation et résident en milieu rural. Cette absence de niveau d'éducation explique en partie leur participation prédominante aux activités agricoles ou d'élevage, et leur rare implication dans les services publics ou privés. En effet, l'accès à l'éducation est plus limité en milieu rural qu'en milieu urbain (Gnoumou-Thiombiano & Kaboré, 2017). Le manque de niveau d'éducation combiné à la résidence en milieu rural pourrait expliquer leur engagement dans des unions polygames, potentiellement contraintes par les circonstances et manquant de choix dans leurs unions.

Cependant, en ce qui concerne la propriété du logement et le niveau de vie du ménage, il apparaît que les veuves et les femmes engagées dans une union polygame sont plus souvent propriétaires de leur logement et dirigent les ménages les plus aisés. Les veuves peuvent avoir hérité des biens immobiliers de leur défunt conjoint, ce qui les classe parmi les ménages les plus aisés malgré l'absence d'emploi rémunéré. En général, les hommes pratiquent la polygamie lorsqu'ils ont les moyens de prendre en charge leurs nouvelles conjointes, ce qui explique le niveau de vie plus élevé de ces ménages. Cependant, il est également possible que les femmes elles-mêmes soient propriétaires de leur logement et puissent subvenir à leurs besoins sans l'aide d'un homme.

Enfin, les célibataires vivant en ville, plus jeunes, plus éduquées et exerçant des activités de services dans le secteur public ou privé, dirigent pourtant majoritairement des ménages moins aisés. Malgré leur emploi rémunéré, leur jeune âge peut expliquer le manque d'épargne ou de revenu insuffisant pour couvrir leurs besoins, les classant ainsi parmi les ménages les moins aisés, même en milieu urbain, notamment à Ouagadougou.

Discussion

Cette recherche a examiné l'évolution de la monoparentalité ainsi que ses particularités en fonction du lieu de résidence et du statut matrimonial. Elle a également identifié différents profils de femmes cheffes de ménage monoparentales et a mis en évidence leurs différences en fonction de leur situation matrimoniale. Au Burkina Faso, la monoparentalité des femmes cheffes de ménage se renforce notamment en milieu urbain. Ce constat est également observé au Burkina Faso, au Bénin et au Togo pour les femmes âgées de 15 à 49 ans (Delaunay et al., 2018b).

En outre, l'analyse révèle à la fois une prédominance et une augmentation de la monoparentalité résidentielle, surtout en milieu rural. En milieu rural, plus de 70 % des cas de monoparentalité des femmes cheffes de ménage sont liés à une union monogame ou polygame. La prédominance de la monoparentalité résidentielle suggère que la plupart des cas de monoparentalité au Burkina Faso ne sont pas nécessairement des situations de vulnérabilité. La présence d'un conjoint pourrait justifier une contribution financière pour subvenir aux besoins du ménage. C'est notamment le cas pour les conjointes de migrants, en particulier les migrants internationaux, qui bénéficient du soutien de leur conjoint (Néya, 2016).

Les monoparentalités liées au célibat, au divorce ou à la séparation sont essentiellement importantes en milieu urbain. Elles sont en augmentation en milieu urbain, notamment dans la capitale Ouagadougou, où la monoparentalité liée au célibat des femmes cheffes de ménage est passée de moins de 10 % des cas en 1996 à plus de 15 % des cas en 2019. La fécondité avant le mariage est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (Ayebeng et al., 2022; Foaleng

Tela, 2019; Palamuleni & Adebowale, 2014), ce qui peut expliquer l'augmentation de la monoparentalité célibataire en ville.

Les résultats suggèrent que la monoparentalité due au veuvage est en baisse, quel que soit le lieu de résidence. Elle est passée de plus de 40 % des cas en 1996 à environ 20 % des cas en 2019. L'augmentation de l'espérance de vie à la naissance au Burkina Faso, due à la disponibilité et à la qualité des services de santé, a certainement contribué à la baisse de la mortalité chez les personnes âgées.

En ce qui concerne les caractéristiques, l'analyse montre que les femmes cheffes de ménage en situation de monoparentalité célibataire ou engagées dans une union monogame sont jeunes, éduquées et vivent principalement en milieu urbain. Elles exercent des activités de services dans le secteur public ou privé. Leur ménage est généralement de petite taille, comptant en moyenne de 1 à 3 personnes, composé d'enfants et d'adultes. Elles sont rarement propriétaires de leur logement et dirigent des ménages moins aisés. À Dakar comme à Ouagadougou, Moguérou et al., (2018) ont également constaté que les femmes cheffes de ménage célibataires sont plus jeunes, plus diplômées, dirigent des ménages de petite taille (3 personnes en moyenne) et sont principalement en emploi. La taille réduite des ménages dirigés par les femmes cheffes de ménage monoparentales célibataires peut constituer un facteur de vulnérabilité, car plus le ménage est petit, plus les conditions de vie dépendent du revenu de la personne responsable du ménage qui assure seule sa charge. Cependant, lorsque le ménage est assez grand, d'autres membres peuvent contribuer aux dépenses du ménage (Jean Simon et al., 2023).

Les femmes cheffes de ménage monoparentales veuves ou engagées dans une union polygame sont majoritairement non éduquées et vivent principalement en milieu rural. Elles dirigent des ménages de grande taille (8 personnes ou plus), composés d'enfants, d'adultes et de personnes âgées. Elles sont le plus souvent propriétaires de leur logement, exercent des activités agricoles, d'élevage ou commerciales, et dirigent des ménages plus aisés. Les veuves cheffes de ménage monoparentales sont principalement des personnes âgées de 35 ans ou plus dans la plupart des cas. Des résultats similaires ont été obtenus en Haïti (Jean Simon et al., 2023).

Les femmes cheffes de ménage monoparentales en situation de divorce ou de séparation sont majoritairement citadines. Le divorce est moins fréquent en milieu rural chez les femmes cheffes de ménage. Il est possible que les femmes cheffes de ménage en milieu urbain ne bénéficient pas des mêmes droits que celles en milieu rural, où leur pouvoir décisionnel est moins important (Ciguino & Paul, 2022; Walker et al., 2019).

Conclusion

L'objectif de cette recherche est d'analyser l'évolution de la monoparentalité chez les femmes cheffes de ménage et d'identifier les principales caractéristiques de ces femmes. Pour cela, nous avons utilisé un échantillon représentant dix pour cent des données des recensements généraux du Burkina Faso de 1996, 2006 et 2019 pour étudier l'évolution, et uniquement les données les plus récentes de 2019 pour analyser les caractéristiques. L'analyse descriptive a été réalisée à l'aide de graphiques, notamment des histogrammes simples et empilés, pour examiner l'évolution de la monoparentalité et des caractéristiques des femmes cheffes de ménage monoparentales. Une particularité de cette étude est l'analyse différenciée des types de monoparentalité en analysant la monoparentalité par le statut matrimonial des femmes.

Les résultats révèlent une évolution de la monoparentalité chez les femmes cheffes de ménage dans l'ensemble du pays, avec des variations selon le milieu de résidence et le statut matrimonial. La monoparentalité des femmes célibataires est en augmentation dans les zones urbaines, tandis que celle des veuves diminue dans le temps, indépendamment du milieu de résidence. Par ailleurs, la monoparentalité résidentielle est prédominante, en particulier en milieu rural.

En outre, une diversité de profils de femmes cheffes de ménage monoparentales a été identifiée, variant selon le type de monoparentalité. D'une part, les femmes célibataires, généralement jeunes et plus diplômées, exercent des activités de service et vivent en milieu urbain. Elles dirigent des ménages de petite taille, non propriétaires de leur logement, et sont souvent moins nantis. D'autre part, les femmes veuves, plus âgées et moins éduquées, exercent souvent des activités agricoles ou d'élevage. Elles dirigent des ménages de grande taille, généralement propriétaires de leur logement, et sont plus aisées.

Contrairement aux études précédentes qui considèrent généralement les femmes cheffes de ménage sans distinction de leur statut matrimonial, notre analyse révèle que la monoparentalité des femmes célibataires augmente en milieu urbain tandis que celle liée au veuvage diminue dans tous les milieux. De plus, les célibataires dirigent souvent des ménages pauvres, tandis que les veuves dirigent des ménages plus aisés. Ainsi, il est essentiel d'analyser chaque type de monoparentalité comme un objet d'étude distinct afin de mieux comprendre les différences observées.

Bibliographie

- Akouwerabou, L. (2020). Les difficultés d'accès au financement : Le cas des femmes entrepreneures du Burkina Faso. *Revue africaine de management*, 2(5).
- Ayebeng, C., Dickson, K. S., Seidu, A.-A., & Amo-Adjei, J. (2022). Single motherhood in Ghana : Analysis of trends and predictors using demographic and health survey data. *Humanities and Social Sciences Communications*, 9(1).
- Azianu, K. A., Minoungou, A.-K., Zoma, V., Sangli, G., Dabiré, H. B., & Compaoré, G. (2023). Migration au Burkina Faso et pratiques translocales. *Quest Journals, Journal of Research in Humanities and Social Science*, 11(2), 164-167.
- Bessis, S. (1996). La féminisation de la pauvreté. In J. Bisilliat (Éd.), *Femmes du Sud, chefs de famille* (Karthala, p. 49-57).
- Bozon, M., & Locoh, T. (2000). *Rapports de genre et questions de population*. INED (Institut national d'études démographiques).
- Bredeloup, S., & Zongo, M. (2016). *Repenser les mobilités burkinabè* (L'Harmattan). L'Harmattan.
- Ciguino, H., & Paul, B. (2022). Les organisations de microfinance haïtiennes sont-elles résilientes face aux crises que traverse le pays : Une étude exploratoire. *Études caribéennes*, 52.
- Clark, S., & Brauner-Otto, S. (2015). Divorce in sub-Saharan Africa : Are unions becoming less stable? *Population and Development Review*, 41(4), 583-605.
- Clifford, G. M., Tully, S., & Franceschi, S. (2017). Carcinogenicity of Human Papillomavirus (HPV) Types in HIV-Positive Women : A Meta-Analysis From HPV Infection to Cervical Cancer. *Clinical Infectious Diseases: An Official Publication of the Infectious Diseases Society of America*, 64(9), 1228-1235. <https://doi.org/10.1093/cid/cix135>
- CONAPO. (2012). *Politique de population 2010—2030* (p. 65). Conseil National de la Population (CONAPO).

- Delaunay, V., Adjamagbo, A., Kpadonou, N., Gastineau, B., Vignikin, E. K., Gnoumou-Thiombiano, B., & Ouedraogo, S. (2018a). *Monoparentalité en Afrique : Une réalité complexe. Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo* (J.-P. Sanderson & M. Oris, Édts.). AIDELF.
- Delaunay, V., Adjamagbo, A., Ouédraogo, A., Attané, A., & Ouédraogo, S. (2018b). La monoparentalité en Afrique : Prévalence et déterminant—Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo. In A.-E. Calvès, F. Binetou Dial, & R. Marcoux (Éds.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique* (p. 67-92). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctvggx3tg.10>
- Foaleng Tela, B. (2019). *Fécondité prénuptiale parmi les femmes au Cameroun : Examen des effets du contexte socioculturel et du statut socioéconomique*.
- Gnoumou Thiombiano, B. (2014). Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso. *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), 249-278.
- Gnoumou-Thiombiano, B., & Kaboré, I. (2017). Inégalités dans l'éducation au post-primaire au Burkina Faso. *Autrepart*, N°83(3), 25. <https://doi.org/10.3917/autr.083.0025>
- INSD. (2022a). *CARACTERISTIQUE DES MENAGES ET DE LA POPULATION* (Volume 2; 5ème Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), p. 516). Comité National du Recensement, Institut national de la statistique et de la démographie.
- INSD. (2022b). *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso* (SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS, p. 136). Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).
- Jean Simon, D., Joissaint, K., N'Gou, Mb. D., Joseph, G., & Tokpovi, V. C. K. (2023). La féminisation de chefs de ménage à Haïti. *Études caribéennes*, 56.
- Kobiané, J.-F. (2004). Habitat et biens d'équipement comme indicateurs de niveau de vie des ménages : Bilan méthodologique et application à l'analyse de la relation pauvreté-scolarisation. *African Population Studies*, 19(2), 265-283.
- Lefebvre, A. (2007). Ni filles, ni femmes : Ces inclassables fille mères, Mémoire de diplôme d'études spécialisées en anthropologie. *Louvain-La-Neuve, UCL - Laboratoire Citoyennetés*, 85.
- Lippman, L. H., Wilcox, W. B., & Ryberg, R. (2014). *World family indicators*. LIS Working Paper Series.
- Lloyd, C. B., & Gage-Brandon, A. J. (1994). High fertility and children's schooling in Ghana : Sex differences in parental contributions and educational outcomes. *Population Studies*, 48(2), 293-306.
- Miangotar, Y., & Legrand, T. (2013). Environnement familial au Burkina Faso : Typologie et cohabitation parents-enfants. *Cahiers québécois de démographie*, 42(1), 133-165.
- Moguérrou, L., Wayack-Pambè, M., & Sall, M. A. (2018). *Single women household heads in Dakar and Ouagadougou : Material conditions and subjective experience of an atypical situation*.
- Néya, S. (2016). Quand les transferts financiers contribuent à la structuration de la famille transnationale dans l'espace migratoire ivoiro-burkinabè. In S. Bredeloup & M. Zongo (Éds.), *Repenser les mobilités burkinabè* (Série Sociologique, p. 175-198). L'Harmattan.
- Ntoimo, L. F. C., & Mutanda, N. (2020). Demography of single parenthood in Africa : Patterns, determinants and consequences. In *Family Demography and Post-2015 Development Agenda in Africa* (p. 147-169). Springer.
- ONU. (2019). *Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020. Les familles dans un monde en changement* (p. 287). ONU FEMMES.

- Palamuleni, M. E., & Adebowale, A. S. (2014). Patterns of premarital childbearing among unmarried female youths in sub-Saharan Africa : Evidence from demographic health survey. *Scientific Research and Essays*, 9(10), 421-430.
- Paré, M.-E. (2009). *L'institutionnalisation de la migration masculine chez les Mossi : Une étude d'un changement socioculturel au Burkina Faso* (p. 104) [Mémoire pour l'optention du grade de maîtrise en Anthropologie]. Université de Montréal.
- Pilon, M., Locoh, T., Vignikin, E. K., & Vimard, P. (Éds.). (1997). *Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*. Centre français sur la population et le développement.
- Sala-Diakanda, D. (1988). Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse. *Congrès africain de population, Dakar, 2*, 1-16.
- Sechet, R., David, O., Eydoux, L., & Ouallet, A. (2003). Les familles monoparentales. Perspective internationale. *CNAF. Dossiers d'études, Allocations Familiales*, 42, 83.
- Tichit, C. (2002). *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : Entre autonomie, monoparentalité et isolement* [PhD Thesis]. Paris 10.
- Tichit, C. (2008). *Appréhender la composition des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé*.
- UNICEF. (2019). *La situation des enfants dans le monde 2017 : Les enfants dans un monde numérique*. United Nations.
- Walker, J., Pearce, C., Boe, K., & Lawson, M. (2019). The Power of Education to Fight Inequality : How increasing educational equality and quality is crucial to fighting economic and gender inequality. *Oxfam*.
- Wayack Pambè, M., & Moussa, S. (2014). Inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes à Ouagadougou : Entre déterminisme et spécificités. *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), 315-343.
- Zoma, V., Kiemdé, A., & Sawadogo, Y. (2022). Principaux facteurs de la croissance urbaine de Ouagadougou. *Quest Journals, Journal of Research in Humanities and Social Science*, 10(7), 226-234.